

VILLARS

# Espace Beaunier : la Ville achète les parcelles, l'aménagement se précise

**La commune dispose désormais de la maîtrise foncière nécessaire pour les opérations immobilières prévues. La création d'un parc arboré a été validée en séance du conseil municipal.**

## CONSEIL MUNICIPAL

« Cette séance concrétise ce que nos prédécesseurs ont engagé depuis 2007 », a souligné le maire Jordan Da Silva en ouvrant le volumineux et traditionnel dossier concernant l'aménagement de l'espace Beaunier.

Car au terme de la convention avec l'Epora (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes), en charge de l'acquisition et de la requalification des friches industrielles, la commune vient de procéder au rachat de quinze parcelles de terrain situées rue Paul-Bert et avenue de l'Industrie, pour une surface totale de 2,25 hectares. Le coût de ces acquisitions s'élève à 2,27 millions d'euros, à ajouter à une avance d'un million d'euros précédemment effectuée.

**Deux prêts, l'un sur quinze ans, l'autre sur trente**

Pour financer cette opération, le conseil municipal a approuvé un recours à l'emprunt auprès de la Banque

des Territoires avec deux prêts, chacun d'un million d'euros. Tout d'abord, « un prêt à court terme sur une durée de quinze ans, qu'on pourra donc rembourser rapidement et même de manière anticipée sans pénalité », a souligné Jean-Marc Masson adjoint aux finances. Car une partie des terrains ainsi achetés seront ensuite revendus à des opérateurs immobiliers et généreront des recettes pour la commune. Ensuite, un autre prêt, celui-là sur trente ans, « pour financer les équipements et l'espace public qui vont servir à longue échéance ».

## Résidence seniors, écoquartier et parking

Ces rachats, qui s'ajoutent aux terrains communaux du même secteur, vont permettre à la commune de disposer de l'intégralité des fonciers précités pour le réaménagement de l'espace Beaunier. À partir de l'année prochaine sortiront notamment de terre une résidence service seniors, un écoquartier avec ses logements et un parking public.

Toujours sur le périmètre de l'espace Beaunier, le conseil a aussi approuvé l'acquisition à l'amiable de cinq parcelles de terrain (à droite en descendant la rue Paul-Bert), appartenant à l'entreprise Besse-



Sur la friche Bessenay, impropre à la construction, une mini-forêt de 1 000 arbres sera plantée.

Photo Progrès/Pierre THIOLIERE

de 13 174 m<sup>2</sup> et pour un montant total de 500 000 euros TTC.

La majeure partie de ce foncier (11 806 m<sup>2</sup>) se trouve en l'état inconstructible avec un sous-sol pollué. Seule une parcelle de 1 368 m<sup>2</sup> est urbanisable, avec vocation principale d'habitat. « Ce terrain fera l'objet de la création d'un parc verdoyant. Nous espérons y aménager une mini-forêt de 1 000 arbres » a annoncé le maire Jordan Da Silva.

**De notre correspondant  
Pierre THIOLIERE**

## Des parcelles toujours occupées : « Il faudra bien avancer »

Dans l'emprise municipale de l'espace Beaunier, il reste un petit ensemble de parcelles immobilières toujours occupé par ses propriétaires à ce jour, rue Paul-Bert. « Comment ça va se passer pour ce petit village gaulois ? », a demandé Magali Badiou. « Nous sommes actuellement en discussions. Nous avons sollicité les domaines pour faire une évaluation du bien. Mais au bout d'un moment, il faudra bien avancer et si nécessaire à terme utiliser une DUP (Déclaration d'utilité publique qui permettra à la commune de faire jouer un droit d'expropriation, NDLR) », ont répondu Hubert Porte et Jordan Da Silva.